

RÈGLEMENT COURSE DE CAISSES À SAVON

Dimanche 07 Août 2022



Animateurs porteurs du projet :

Mairie d'Harcigny - mairie.harcigny@orange.fr - 03 23 98 82 17 Comite Animation d'Harcigny - mairie.harcigny@orange.fr - 06 37 96 96 81



SOMMAIRE

1.	PREAMBULE		
	1.1. Article 1 : Évènement	1	
	1.2. Article 2 : Sécurité	1	l
	1.3. Article 3 : Responsabilité des participants	1	
	1.4. Article 4 : Règles générales		
	1.5. Définitions		
_			
2.	REGLEMENT GENERAL		
	2.1. Document		
	2.2. Vêtements des pilotes et copilotes		
	2.3. Les lests		
	2.5. Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre		
	2.6. Remorquage		
	2.7. Géométrie des véhicules		
	2.8. Lubrification et refroidissement		
	2.9. Numéros de course		
	2.10. Responsabilités		
	2.11. Contrôle technique		
3.	REGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE	1	
٥.	3.1. Le châssis		
	3.2. Le plancher		
	3.3. Le pare-brise		
	3.4. Les axes		
	3.5. La direction		
	3.6. Les freins	4	Ļ
	3.7. Le siège	4	Ļ
	3.8. La ceinture ou harnais		
	3.9. L'arceau de sécurité	5	,
	3.10. Les pneus.		
	3.11. La piste		
	3.12. Les sanctions		
	3.13. Points particuliers		
	3.14. Publicité / sponsoring	5	
4.	DEGUISEMENT	5	,
5.	Inscriptions	5	,
6	DEPOLII EMENT DE LA COLIDSE	6	



1. PREAMBULE

La course de caisses à savon donne la possibilité aux adolescents comme aux adultes de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif.

L'activité caisse à savon est une activité scientifique, technique et technologique qui peut être, sur notre territoire, un excellent moyen de créer une dynamique locale (travail partenarial ; exposition ; inauguration ; entraînement ; courses...), des projets transversaux de savoirs et de compétences) et des projets associatifs. Par le biais de cette aventure, les participants vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoirs faire techniques, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

Au-delà de l'aspect de compétition, les rencontres sont des journées de fête et d'échange qui rassemblent des participants et des spectateurs enfants et adultes.

C'est un excellent moyen de valoriser des activités de centres de loisirs, des écoles, des collèges, des services, jeunesses, des centres sociaux, des clubs...de travailler les liens intergénérationnels d'entraides.

La course de caisses à savon est aussi une fête avec une dimension de développement durable, d'environnement en favorisant les initiatives de recyclage, de récupération d'objets.

C'est aussi un projet vecteur de solidarité de part le réseau constitué pour réaliser sa caisse mais également le jour de la course où l'esprit est surtout basé sur la participation et non sur la victoire.

Ludique, originale, c'est également un temps fort, un lieu de réunion des habitants pour partager un moment de convivialité.

Plusieurs catégories vous sont proposées du simple amateur au conducteur avisé, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline!

Cette journée est un moment de détente et de plaisir, à l'esprit "bon enfant", nul besoin de prendre des risques inutiles.

1.1. Article 1 : Evènement

Il est organisé le Dimanche 07 Août 2022 une course de caisses à savon à Harcigny.

L'inscription à la course est enregistrée après réception par le comité de la "Fiche d'inscription » complétée, signée et accompagnée des documents annexes.

L'inscription est gratuite.

La course fera environ 500 m, le départ sera du 09 Rue du petit Lugny et se terminera 6 Rue du Moulin. Le comité d'animation se réserve le droit de modifier le parcours.

Cette course est organisée dans un but essentiellement festif : nous comptons sur des équipages hauts en couleurs, motivés et déguisés. (Un prix en ce sens sera décerné.)

La commune et/ou le comité d'animation se réserve le droit d'annuler la course en cas d'intempérie.

Déroulement de la manifestation :

- \bullet 09h00 à 10h00 : Homologation des caisses à savon (ligne de départ de la course)
- 10h00 à 11h00 : Descente d'essai libre
- 11h00 à 12h00 : Course chronométré & descente folklorique
- 14h00 à 15h00 : Course chronométré & descente folklorique
- 16h00 à 17h00 : Course chronométré & descente folklorique

Pente du circuit :

Rue du petit Lugny = 4 % Rue de la Fontaine = 8.5 % Rue du Moulin = 17 %

Distance totale : 504.96 m Dénivelé total : 49.7 m

Pente moyenne 9.83% - Soit ~10%

1.2. Article 2 : Sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières, pneus

Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.



1.3. Article 3 : Responsabilité des participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couvert par sa propre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants et aux tiers.

1.4. Article 4 : Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de vitesse. Les commissaires de cours sont placés sous la responsabilité du directeur de course. Un secrétariat doit être prévu pour enregistrer les réclamations éventuelles qui sont soumises au jury de course.

Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera ou seront disqualifié (s).

Note : Une caisse ne peut effectuer qu'une descente par manche. Elle ne peut se prêter entre deux pilotes pour la même descente. En revanche, deux pilotes peuvent utiliser la même caisse et alterner les descentes.

ATTENTION: LA CIRCULATION SERA MODIFIEE. Certaines routes seront bloquées à la circulation le jour de la course.

Validation et exposition des caisses :

Validation des caisses à savon : elle se fera à Harcigny, sur la place du village sous le chapiteau à partir de 08h. Un parking d'exposition sera prévu au-dessus la ligne de départ « Rue du petit Lugny -02140 Harcigny »

L'heure du début de la course pourra être modifiée suivant le nombre d'inscriptions.

1.5. Définitions

Caisse à savon : Véhicule de type automobile sans moteur à 3 ou quatre roues (un nombre de roues différent est interdit), ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon. Des systèmes de suspensions des roues sont autorisés. Un système de freinage est obligatoire sur deux roues au moins. La caisse doit être dépourvue de pédales et chaines. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. La fabrication de la caisse à savon doit être faite artisanalement. Elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée en bois ou en métal, ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Les véhicules doivent au minimum respecter les différents points ci-dessous pour participer. Longueur maxi : 2m70 / Largeur maxi : 1m50 / Hauteur : afin de limiter les risques de déséquilibre une hauteur de 1,50m-2m est recommandée, une garde au sol de 30 cm maximum favorise la tenue de route.

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Ce règlement fait la synthèse de la course de caisses à savons. Il faut bien lire le règlement qui s'adresse à tous. A chacun cependant de fixer le curseur, qui peut le moins peut le plus !

On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi. Le règlement technique s'impose à tous.

2.1. Document

L'assurance responsabilité civile pour les dommages envers des tiers est obligatoire. Ce document est à joindre (photocopie acceptée) lors de l'inscription.

2.2. Vêtements des pilotes et copilotes

Pour la descente : Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et veste à longues manches, un casque (casque intégral obligatoire), des chaussures solides et fermées, des gants obligatoires.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.



2.3. <u>Les lests & Conception</u>

Ils sont strictement interdits.

Le véhicule ne doit pas présenter de parties coupantes (à protéger par des garnitures en caoutchouc).

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de danger pour le pilote ou les spectateurs. Verre interdit. Pas de lests baladeurs ou dangereux (comme parpaings par exemple).

2.4. Énergie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits dans toutes les catégories.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle!

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autres sources d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

2.5. Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

2.6. Remorquage

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires. Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long, et muni à chaque extrémité de mousquetons. La résistance de l'ensemble sangle et mousqueton, doit être égale ou supérieur a 1000 Kg. L'usage de câble métallique est interdit.

2.7. <u>Géométrie des véhicules</u>

Des systèmes de réglage de la géométrie, de la garde au sol, de la suspension sont autorisés. Des systèmes modifiant les paramètres aérodynamiques du véhicule pendant la course sont autorisés. L'énergie développée pour actionner ces systèmes doit être uniquement mécanique.

2.8. Lubrification et refroidissement

Les systèmes de lubrification ou de refroidissement des organes tournants pendant le parcours sont interdits (par exemple réservoirs, aérosol, etc.).

2.9. Numéros de course

Le dossard sera remis après validation du jury d'homologation. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

2.10. Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc. Chaque pilote devra être couvert par une responsabilité civile.

2.11. Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et/ou les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel.

Le pilote et le ou les copilotes se tiennent à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.



Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement) et les sangles/mousqueton.

3. Règlements de construction et de sécurité

3.1. Le châssis

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par dessoudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon (écrou Nylstop) ou des colles et pâtes de freinage de filets...

3.2. Le plancher

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis.

3.3. Le pare-brise

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord.

3.4. Les axes

Les axes doivent être de structure acier, et fixés solidement aux essieux ou au châssis sans la possibilité de flexion. Par cela on comprend même la possibilité de fixation de l'axe au châssis en utilisant un fourreau avec des roulements dans lesquels il peut pivoter librement. Cependant, les caisses à savon sans axe construites avec des roues de vélos, tracteurs tondeuses sont acceptées.

3.5. La direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon.

3.6. <u>Les freins</u>

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces sont obligatoires sur au moins 2 roues. Pas de freins au sol.

3.7. Le siège

Des sièges doivent être prévus pour les pilotes, copilotes et fixés solidement au plancher et/ou au châssis.

3.8. La ceinture ou harnais

La ceinture et/ou harnais est fortement recommandé pour toutes les catégories. Pour le Harnais, un système à 3 points est conseillé de type rallye. Le harnais doit être porté serré pendant tout le parcours (descente et remontée). Le harnais de protection du pilote ou la ceinture doit passer sur l'arceau ou sur le siège si le siège est suffisamment solide. Une ceinture ventrale est tolérée.

3.9. L'arceau de sécurité

L'arceau de sécurité est conseillé. Il doit être fixé solidement au châssis sur chaque côté et retenu par un appui fixé à l'arrière du châssis. Le tube utilisé doit être de diamètre minimum 25 mm, épaisseur minimum 2mm.

3.10. Les pneus

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante préconisée par le constructeur et/ou fabriquant. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.



3.11. La piste

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. (Les routes, protections, etc...). Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité et la signalisation de la piste.

La circulation de véhicules sur le circuit est réglementée (par arrêté municipal & préfectoral) .Pour des raisons de sécurité, aucun piéton ne doit se tenir sur la piste pendant la descente de chaque véhicule (accompagnants compris).

Pneus, barrières, séparateurs et rubalise matérialisent la piste et assurent la protection des pilotes et spectateurs en cas de sortie de route aux endroits à risques.

Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne pourra sortir du véhicule ou être poussé pour reprendre la course qu'après l'accord des commissaires de piste.

Le service d'ordre est assuré par des commissaires de piste (porteurs de gilets jaunes) placés à vue de tous et équipés de drapeaux et de sifflets. Le drapeau rouge indique au pilote <u>l'arrêt immédiat du véhicule</u>.

3.12. Les sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation.

3.13. Points particuliers

Les carcasses de voitures sont interdites.

3.14. Publicité / sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits (sauf nom caricaturé l'humour reste de mise). Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur la caisse, le pilote est dans l'obligation de l'accepter.

3.15. **Droit à l'image**

J'autorise la commune et/ou le comité d'animation à prendre et utiliser des photos de la course de caisse a savon

4. Déguisement

Un prix du déguisement sera remis à plusieurs participants.

5. Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut :

Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les personnes de moins de 18 ans. Disposer d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur) Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement Joindre le règlement signé.

Les différents documents doivent nous parvenir avant le Vendredi 18 Juillet 2022.

Des inscriptions le jour de la course sont impossibles.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

En cas d'un nombre trop important de participants, les organisateurs pourront limiter ou fermer les inscriptions avant la date butoir.

Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement sans attendre, les inscriptions étant validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments).

Date d'ouverture des inscriptions : le Samedi 28 Mai 2022.

Fermeture des inscriptions : le Vendredi 05 Août 2022.

Vous trouverez le dossier d'inscription sur le site de la commune d'Harcigny : https://www.ville-harcigny.fr

L'inscription est à envoyer à :

Mairie d'Harcigny - mairie.harcigny@orange.fr - 06 34 60 18 76

Comite Animation d'Harcigny - mairie.harcigny@orange.fr - 06 37 96 96 81



6. Déroulement de la course

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément. La course se déroulera au moins sur 3 manches (voir le nombre de participants), la première servant d'essai et permettant le classement " créativité et originalité ", la deuxième et troisième départageront les participants sur l'épreuve chrono. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse a savon qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement non approprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur chronomètre. Outre les prix dans chaque catégorie, d'autres récompenses seront décernées :

- prix du meilleur déguisement, (Originalité, créativité)
- prix de vitesse

Une zone restauration et buvette sera organisée afin d'accueillir les spectateurs et vos familles. Le/les chapiteaux vous permettront de vous restaurer.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

Fait à
Le
Nom prénom signature de chaque participant avec la mention " lu et approuvé ?

Bonne chance!



Autorisation parentale / Course de caisses à savon Dimanche 07 Aout 2022 - Harcigny

Je soussigné(e), (□Monsieur ou □Madame) (nom et prénoms)					
Demeurant (adresse complète)					
Agissant en qualité de (□père ou □mère ou □tuteur), autorise (□ mon fils ou □ ma fille) (nom et prénom)					
né(e) le/ à					
et demeurant à la même adresse (Ou une autre si elle est différente)					
À participer à la course de caisses à savon organisée par le comité d'animation d'Harcigny le 07 Août 2022.					
Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.					

Signature



Fiche de renseignement

Course de caisse a savon du 07 Aout 2022 à Harcigny

NOM:	Prénoms :
Date Naissance :	Nationalité :
Adresse:	
Adresse (2):	
Code Postal :	Ville:
Téléphone :	E-mail:
Nom de votre caisse :	Catégorie :

C1	De 7 à 9 ans
C2	De 10 à 13 ans
C3	De 13 à 15 ans
C4	À partir de 15 ans

Pièces à joindre obligatoirement :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Règlement intérieur signée

Par cet engagement, j'atteste l'exactitude des renseignements et l'acceptation du règlement de l'épreuve.									
Fait à	le/_	/							

Signature



Grille Prix Esthétique	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Respect du thème										
Finitions										
Originalité										
Matériaux utilisés										
Réutilisation des matériaux										
Déguisement de l'équipage										
Coup de cœur (+10pts*)	Note qui ne peut être mise qu'une fois par jury									